

COMMUNE DE SÉGLIEN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 Septembre 2019 à 20H00

L'an deux mil dix-neuf, le douze septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 05/09/2019.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec Jean Morvant, Hervé Le Gall, Christian Le Danvic, Mikaël Broussot, Gérard Pierre, Maxime Oliviero, Sandrine Pérès, Alain Le Fur, Patrick Pomme, Daniel Le Rouzic,

Secrétaire de séance : Gérard Pierre

1- PONTIVY Communauté

- PLUi

Avis des PPA (Personnes Physiques Associées) Les différentes communes de Pontivy Communauté ont dû se prononcer sur le projet de PLUi. Séglie n'avait émis un avis favorable avec des réserves. Une seule commune n'a pas voté le projet arrêté. Le Plui ne sera pas adopté avant l'été 2020, des études environnementales supplémentaires ayant été demandées par la MRAe (Mission Régionale de l'Autorité Environnementale). La superficie d'urbanisation retenue par Pontivy Communauté (300ha) doit être revue à la baisse (- 100ha).

Le nouvel arrêté du PLUi est prévu pour la fin de l'année.

- Modification des STECAL (Secteurs de taille et de Capacité d'Accueil limités)

Suite aux différents avis émis, des modifications ont dû être apportées sur les STECAL retenus :

- Kerhervé : retrait de l'habitation du Stecal, une partie est conservée en vue d'un éventuel agrandissement du bâtiment existant pour l'activité artisanale.
- Kerlouise : l'activité concerne un élevage canin et un salon de toilettage qui ne sera pas développé. L'élevage concerne une activité agricole, le Stecal est supprimé.
- Coët-Rivalain : Stecal à diminuer en raison de l'activité présente (bâtiment de la Cuma).

Le propriétaire souhaite rénover le bâtiment à côté de son habitation en vue de faire un centre de remise en forme pour les sportifs. La maison d'habitation est supprimée du Stecal.

- Beau Vallon : présence d'une zone humide à l'ouest, habitation à exclure. En raison de la cessation de l'activité artisanale le Stecal est entièrement supprimé.
- Moulin de Tescat : secteur concerné par les espaces boisés classés et zones humides.

Le Stecal est donc supprimé sur ces zones. Conservation impérative de la partie activité existante qui est en croissance.

- Pont Mar'hat : secteur entièrement recouvert d'espaces boisés classés et zones humides. L'activité de loisirs n'existe plus et ne sera pas relancée. Suppression totale du Stecal.

- Mise à jour des cartes des cours d'eau et des zones humides

Dans le cadre du Plui, les cartes des cours d'eau et des zones humides ont été complétées avec les dernières données transmises par le SAGE Blavet. Depuis la validation de certaines données en 2017 et 2018 certains éléments ont été modifiés : zones humides répertoriées (entre Trescoët et Gazecmein) à enlever, déclassées car en partie exploitées. La zone est redélimitée, une partie restant en zone humide.

OAP : projet de circuit automobile

Le maire propose au Conseil Municipal un débat sur le projet de circuit automobile retenu au niveau du parcellaire (35ha). Suite à l'analyse synthétique de l'avis de la MRAe, les recommandations se

crystallisent sur 3 points principaux dont la consommation d'espace trop important et dont Pontivy Communauté devra justifier le choix. Remarque faite concernant la zone OAP retenue (justifier la surface nécessaire au projet (étude faisabilité ? plan de principe ?..+ prévoir compensation). La commune n'a aucun élément en sa possession permettant de valider la proposition. Afin de pouvoir se prononcer sur l'arrêt du PLUi le Conseil Municipal demande instamment des informations sur le projet de pôle mécanique et sollicite de Pontivy Communauté une présentation du projet en conseil municipal avec les porteurs de projet.

Sandrine Pérès : l'avis de la commune est-il pris en compte ? réponse du maire : l'avis de Séglien n'est pas déterminant sur l'arrêt du Plui, il s'agit d'un avis consultatif, l'avis définitif concernant le projet est arrêté par le Préfet.

Hervé le Gall : si le PLUi avait été adopté la zone de 35ha serait actuellement validée. Justification à donner par Pontivy Communauté sur la consommation des sols et les enjeux agricoles.

Le Conseil Municipal devra se prononcer sur le projet, le PLUi déterminera le projet ou pas. Si le projet se réalisait Pontivy Communauté prendrait à sa charge l'acquisition du foncier et l'étude archéologique dont la somme est inscrite au plan prévisionnel d'investissement, l'étude environnementale, faune, flore étant à la charge des porteurs de projet.

Le Conseil Municipal s'interroge sur les conséquences et incidences que ce projet peut avoir, les retombées économiques et doit pouvoir répondre aux inquiétudes de la population.

Caroline Le Morzadec : Quelle serait l'image de la commune qui est labellisée Commune du patrimoine Rural de Bretagne et les conséquences sur le tourisme vert ?

Daniel le Rouzic : le projet n'apporte aucune attractivité pour la commune.

Un courrier va être adressé à Pontivy Communauté afin de solliciter une présentation du projet de circuit en conseil municipal avec les porteurs de projet.

- Création d'un service commun des systèmes d'information

La création du service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et ses communes membres est un des projets structurant du schéma de mutualisation validé le 15 décembre 2015.

Après une série de travaux engagés par les services depuis 2015, puis par le biais d'une mission confiée à un cabinet d'études spécialisées, les contours et les modalités de mise en œuvre ont été présentées aux différentes instances de la communauté (commission, bureau et conseil communautaire).

Conformément aux dispositions de l'article L5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales, il est aujourd'hui proposé la création d'un service commun des systèmes d'information qui concernera Pontivy Communauté et les communes désireuses d'y adhérer.

Ce service sera chargé de l'ensemble des missions liées à la fonction informatique présente dans les services, à savoir :

- la mise en place, le suivi et la gestion du parc informatique (postes, serveurs incluant les copieurs, les environnements de travail, la sauvegarde et la sécurité informatique, ...), de la téléphonie fixe et mobile et des applicatifs de gestion communaux et communautaires ;
- les études d'opportunité ou de faisabilité, l'aide au choix de solutions, les études techniques et les préconisations en la matière ;
- la conduite de projets et leur mise en œuvre ;
- une veille et des recommandations techniques liées à la réglementation (RGPD).

La mise en place de ce service s'accompagne du transfert des agents de Pontivy Communauté et de la ville de Pontivy.

Les modalités liées à cette création ont été présentées au comité technique du 6 juin 2019 qui a émis un avis favorable.

Comme toute création de service commun, cette nouvelle organisation implique la signature d'une convention de service entre les personnes morales intéressées qui fixe le cadre et l'objet du service, le fonctionnement du service et les modalités liées au transfert du personnel et le cadre de son financement.

Il est à noter que la mise en place de ce service conséquent impliquera une montée en charge progressive des fonctions. Sa date de création ne suppose donc pas une gestion immédiate de l'ensemble des services proposés.

Ceci exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et les communes membres désireuses d'y adhérer ;
- d'approuver la convention qui précise notamment les modalités de fonctionnement et de financement du service commun susvisé ;
- d'autoriser le maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer au service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et la commune, autorise le maire à signer la convention portant sur la création du service.

2 – Ecole Arc en Ciel (Mme Le Morzadec Caroline)

- Rentrée scolaire 2019/2020

L'effectif prévisionnel était de 54 élèves, et de 48 élèves au dernier conseil d'école en raison du déménagement de quelques familles. Courant juillet l'inspectrice a interrogé sur cette différence. Des portes ouvertes de l'école ont été organisées, des courriers envoyés aux familles de jeunes enfants. Les familles ont été alertées de leur présence indispensable le jour de la rentrée. Au final 48 élèves sont scolarisés et les 3 postes d'enseignants maintenus.

- Ecole numérique – Projet ENIR 2

Les travaux sont réalisés. Le mur servant à recevoir le tableau numérique a dû être consolidé. L'intervention d'une entreprise a été nécessaire. Les outils sont en place : 2 tableaux numériques, 8 tablettes, appareil photo numérique... Les enseignants recevront une formation d'une journée sur les outils numériques.

- Plan « Bibliothèques d'écoles »

Dans le cadre de la mobilisation en faveur de la lecture, le ministère a souhaité encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles. Séglién a répondu favorablement au projet financé par l'Education Nationale, la commission d'attribution réunie le 9 juillet a décidé d'allouer la somme de 2 150€. La commune s'engage à contribuer financièrement à hauteur de 500€ en complément du financement alloué par l'Etat. Une partie des 500€ sera dirigée pour l'achat de livres (100€), le montant restant le sera pour l'achat de petit équipement de la bibliothèque. La commission académique et le Ministère sont également sensibles à la mise en place du ¼ d'heure lecture dans les écoles bénéficiaires de la subvention.

- Projet « Petit déjeuner à l'école »

Le 11 septembre une rencontre avec le Maire, Jean-Michel Leray et Caroline Le Morzadec a eu lieu avec Madame DAMAZIE-EDMOND Inspectrice de l'Education Nationale au sujet du projet du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » à l'école. Cette démarche permet de promouvoir le bien être des élèves, réduire les inégalités alimentaires. Il s'agit d'un projet éducatif et pédagogique proposé dans les écoles primaires dans le cadre de l'école rurale isolée, dont les acteurs sont la municipalité, les enseignants et les élèves qui participent à la confection du petit déjeuner. Le personnel communal aura en charge l'acheminement et l'entreposage des denrées alimentaires ainsi que la distribution du petit déjeuner aux enfants dans le respect des dispositions législatives ou règlementaires relatives à la sécurité et à l'hygiène alimentaires définies par l'agence nationale de sécurité alimentaire. Le ministère s'engage à participer sur la base d'un forfait par élève de 2€ par jour et par élève, à l'achat des denrées consommées. Gratuité totale pour les familles.

Le dispositif sera mis en place sur 7 semaines entre périodes de vacances (de janvier à février), pause, puis reprise fin avril. Une diététicienne interviendra le jour de la réunion avec les familles qui ne sont pas obligées de participer.

Le Conseil Municipal approuve le projet à l'unanimité et autorise le maire à signer la convention avec le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

3 – Modification des statuts du SDEM (Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan)

Vu :

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- l'arrêté préfectoral du 12 juin 2018 approuvant la modification des statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan ;
- la délibération du 17 juin 2019 du comité syndical de Morbihan Energies approuvant la modification des statuts du syndicat ;

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 17 juin 2019, le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé la modification de ses statuts.

L'objet de cette modification statutaire vise, conformément aux recommandations des services préfectoraux, à sécuriser un point spécifique : l'adhésion des établissements publics de coopération à fiscalité propre (EPCI-FP) au syndicat.

Pour que cette modification statutaire soit effective et fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et L.5211-5.II du code général des collectivités territoriales). Il convient donc que le Conseil Municipal se prononce sur la modification statutaire proposée par Morbihan Energies.

Le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER la modification des statuts de Morbihan Energies précisant les articles 2 et 2.1, conformément à la délibération du Comité Syndical de Morbihan Energies du 17 juin 2019.

DE CHARGER Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président de Morbihan Energies.

4 – Décision Modificative Budgétaire

La commune a acquis un broyeur d'accotement chez CLAAS Bretagne Sud avec une reprise de 1 200€ de l'ancien broyeur.

Il y a lieu de sortir de l'inventaire le broyeur dont la valeur d'acquisition était de 6 107.97€/TTC.

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative budgétaire relative à la sortie d'inventaire

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
675 (042) 6 107.97€	776 (042) 4 907.97€	192 (040) 4 907.97€	2188 (040) 6 107.97€
6 107.97€	4 907.97€	4 907.97€	6 107.97€

Le Maire informe le Conseil que certaines dépenses n'ont pas été prévues au budget :

- Achat d'une armoire froide (1 100€)
- Achat d'un logiciel de sécurité d'accès à l'école (1 284€)

et propose les modifications budgétaires :

- 2188 acquisition de matériel + 1 100€
- 2183 école numérique + 1 284€
- 2313 (313) travaux de grosses réparations – 2 384€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte les décisions modificatives budgétaires présentées.

5- Travaux et voirie

Logement Communal 8 rue Yves le Calvé

Le logement est loué avec engagement de réaliser des travaux de rénovation (réfection du chauffage et changement des ouvertures). Des devis sont sollicités afin de constituer les demandes de fonds de concours à déposer fin octobre auprès de Pontivy Communauté et de subvention de la région au titre des communes du patrimoine rural de Bretagne.

Voirie 2020

Les lieux les plus dégradés seront retenus Trémer, entre Coët Rivalain et Montjoie, Gadoir. Une opération d'élargissement sera nécessaire sur la commune durant l'hiver 2019-2020.

Jean Morvant : les talus seraient à nettoyer dans beaucoup d'endroits.

6- Enquête publique sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

Par arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019, Monsieur le Préfet a prescrit une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. La consultation concerne le projet présenté par les gérants du GAEC de Roscaday dont le siège est situé au lieu-dit Roscaday en vue d'exploiter à la même adresse un atelier bovin devant comporter, après augmentation de l'effectif, 200 vaches laitières. La consultation est ouverte du 28 Août au 26 septembre 2019 en mairie de Séglien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

7 – rapport de l'enquête sur le périmètre de protection des eaux souterraines et captages

- Puits de Keranna

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice concernant l'actualisation des périmètres de protection des eaux souterraines, captages « puits de Keranna » et l'institution des servitudes afférentes. Un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux souterraines en vue de la consommation humaine, des périmètres de protection a été émis avec quelques recommandations.

8 – Festival de la Reine d'Arvor

Le festival de la Reine d'Arvor a eu lieu le 15 août à Vannes. Lors de ce festival une reine est élue pour représenter le pays d'Arvor et d'Argoat à travers de nombreuses manifestations régionales. Le concours consiste à présenter le costume traditionnel de son terroir ainsi qu'à être jugée sur plusieurs critères dont les connaissances générales sur la Bretagne, sa culture et le terroir d'Arvor et d'Argoat mais également l'aisance, l'élégance et le savoir-être de la candidate. Reyhane KERBAA, habitante de Séglien, danseuse au cercle Danserien Bro Klegereg a représenté le cercle à cette élection. Son dossier portait sur les femmes du Pays Pourleth dans la résistance. Reyhane a été élue 1ere dauphine dans le costume de son arrière grand-mère. Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de subvention de l'association du cercle Danserien Bro Kleg de Cléguérec qui a supporté les frais de la représentation, une subvention de 150€ est accordée à l'unanimité.

9- Convention avec la Poste

Mise à disposition d'un local communal

La Poste a l'obligation de mettre à disposition des facteurs une salle de pause pour le déjeuner. Le bureau de poste n'offre pas de salle, il est proposé de mettre à disposition la salle multifonctions à partir du mois d'octobre de 12H à 14H du lundi au vendredi. Le loyer est fixé à 100€ par mois.

10 – Parc éolien existant de Trescoët

Demande de modernisation du parc par EDF Renouvelables.

Le parc éolien de Trescoët comprend 6 éoliennes en fonction depuis 2006 pour une durée de 15 ans, l'échéance arrive en 2021. Le parc est exploité par la société Théolia France qui appartient au groupe EDF Renouvelables., une possible modernisation du parc est à l'étude. Les propriétaires et les exploitants concernés sont invités à une réunion en mairie le lundi 30 septembre.

Questions diverses

- Projet de réhabilitation des vestiaires et tribune du stade

Le CAUE a été chargé de réaliser l'avant-projet, le Conseil Municipal charge le maire de signer le bon de commande pour un coût de 500€. Le projet peut être subventionné par la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) à hauteur de 22 000€ pour les vestiaires et 22 000€ pour le Club House.

- Repas du CCAS : le dimanche 22 septembre
- BRUDED : réunion le 27 septembre salle Jean Fichet sur le thème « maintien des commerces en centre bourg » (visite des commerces de Séglien et Silfiac).
- M. Jean Michel JACQUES, député du Morbihan : les documents (Projet de loi « engagement et proximité et Organisation des Communes Nouvelles) seront adressés aux élus.
- M. Thibault MORIN présentera lors d'un prochain conseil un projet de maison passive

- ATC France développe des supports de télécommunication afin de faciliter les opérateurs mobiles nationaux dans leurs démarches d'amélioration de qualité de service mobile des zones faiblement couvertes et recherche des parcelles susceptibles de recevoir un pylône et une zone technique sur la commune. Une réunion se tiendra le 23 septembre à 17H30 à la mairie. L'ensemble du conseil est invité à y participer.